

# INFORMATIONS SÉCURITÉ

## 22<sup>E</sup> NUIT DES PÊCHEURS / DIMANCHE 4 AOÛT

Afin de garantir la sécurité des participants, un dispositif de type «fan zone» sera déployé tout autour du port Saint-Louis



**// Le stationnement sera interdit du samedi 3 août à minuit jusqu'au lundi 5 août 2024, 6 heures du matin dans la zone délimitée par les panneaux.**

- Boulevard Docteur Cunéo  
(Partie comprise entre la rue Longchamp et le littoral Frédéric Mistral)
- Parking du Fort Saint-Louis
- Rond-point du combattant d'Indochine - Quai Belle Rive
- Littoral Frédéric Mistral (Partie comprise entre le boulevard Docteur Cunéo et la rue Cauvière)

**// La circulation sera interdite à partir de 16h, sous la responsabilité et le contrôle des forces de l'Ordre.**

- L'allée des Lauriers Roses sera mise à double sens de circulation
- Les tenants et aboutissants du littoral Frédéric Mistral seront interdits à toute circulation entre le rond-point d'accès au Port Saint-Louis et l'avenue du Pré des pêcheurs.

**// Le dimanche 4 août 2024 de 5h jusqu'à la fin de la manifestation, le stationnement sera interdit avec Zones d'Enlèvement des Véhicules des 2 côtés sur 15 mètres, dans la zone délimitée par les panneaux :**

- Rue Favrega (au droit du littoral Frédéric Mistral)  
Ces emplacements seront réservés au stationnement des 2 roues.

# INFORMATIONS SÉCURITÉ

## 22<sup>E</sup> NUIT DES PÊCHEURS / DIMANCHE 4 AOÛT

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**// Sur ordre du commandant du port de Toulon - La seyne : Brégaillon, des restrictions de navigation seront instaurées dès 12h**

- Entre 12h et 16 h : seuls les titulaires d'une place d'amarrage seront autorisés à rentrer dans le port avec leur navire et toute sortie est interdite.
- De 16h jusqu'à minuit, aucun mouvement de navire ne sera autorisé.

**TOUTES LES MANIFESTATIONS SERONT SOUMISES  
AUX CONDITIONS SANITAIRES ET RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR.**

***Objets interdits dans la fan zone (liste non exhaustive) :***  
*verre, objets tranchants, contondants ou tranchants, armes à feu, toutes munitions, bouteilles plastiques de plus de 50 cl, drones, sacs volumineux (10l maximum) boîtes en métal, animaux (sauf chiens d'aveugles), tous feux d'artifices, pétards, fusées de détresse, briques, allume-feu, gaz lacrymogène, pistolets factices, toutes bouteilles de gaz et aérosols, tout produit chimique exceptionnel, tout produit chimique inflammable, mégaphones, lasers, tout liquide décapant, eau de javel, chlore, carburant, solvant, acétone, diluant, briquets, allumettes, petits combustibles*

***Liste complète sur : [www.toulon.fr/objets-interdits](http://www.toulon.fr/objets-interdits)***